

## Communiqué :

Paris le, 3 février 2012

# Ouverture aux membres associés

Le SNMI regroupe 17 adhérents produisant et commercialisant en France des mortiers industriels.

Au sein de ses Groupements d'activités, Commissions Technique et Marketing, les experts mandatés par ses membres, élaborent avec les partenaires professionnels des autres industries du BTP, de la FFB, CAPEB et FNTP, les normes NF DTU pour le bon emploi des mortiers et contribuent également à la formation des entreprises et des artisans. Afin d'assurer la durabilité des ouvrages et la santé des usagers, ils adaptent les techniques constructives à base de mortiers et les propriétés des produits, pour répondre aux attentes des prescripteurs et aux besoins des utilisateurs. Ils travaillent dans le cadre des Commissions de l'EMO, du CEN, de l'AFNOR et du CSTB pour les études et la rédaction des normes, règles et directives.

**Afin de mieux répondre aux évolutions techniques et aux développement des activités, le SNMI a décidé de s'ouvrir en amont, en créant le statut de membres associés réservé aux fournisseurs de matières premières ou de composants de systèmes et exerçant en France.**

Les nouveaux membres pourront en particulier participer à nos travaux, rencontrer périodiquement les représentants du syndicat, disposer de nos statistiques détaillées, bénéficier de notre communication...

Pour connaître dans le détail, les droits et les devoirs réservés à ce statut, merci de contacter par mail [Alain.fabre@unicem.fr](mailto:Alain.fabre@unicem.fr), en laissant vos coordonnées téléphoniques